

Rapport annuel de l'Association des cadres des transports publics ACTP pour l'année 2024

01 Association

Réunions du Comité central et de l'Assemblée des délégués

Au cours de l'année sous revue, le Comité central a organisé sept réunions et un atelier sur le thème de l'avenir, ainsi que la 24^e Assemblée ordinaire des délégués pour débattre des missions à venir et à prendre les décisions nécessaires.

Changements au sein des comités

Comité central : aucun changement au sein du Comité central à la date de l'Assemblée des délégués 2024.

Comités régionaux : aucun changement au sein des comités régionaux.

Ateliers

Plusieurs ateliers ont permis de développer et d'adapter le cahier des charges du Comité central, la définition du terme « cadre », les catégories de membres et l'indemnisation du Comité central.

02 Évolution du nombre de membres

Fin 2024, notre association comptait environ 1500 membres (dont 68 % de personnes en activité et 32 % de retraité·e·s).

Fait réjouissant, l'année 2024 a enregistré la plus forte augmentation du nombre net de membres en activité de ces onze dernières années. Cette augmentation correspond à la différence entre les départs de l'association et les nouvelles adhésions.

Raisons expliquant cette tendance positive

- ❑ Le nombre de réorganisations, encore élevé il y a peu de temps, s'est fortement réduit. Il en résulte une fluctuation moindre du nombre de personnes en activité.
- ❑ Les baby boomers sont plus nombreux à prendre leur retraite, mais on compte moins de retraites anticipées.
- ❑ Nombreux sont les membres qui quittent l'association une fois arrivés à l'âge de la retraite, peut-être faute de mieux connaître les avantages d'une adhésion prolongée.
- ❑ Les jeunes, en particulier les cadres étrangers, montrent un regain d'intérêt pour une affiliation à l'association.
- ❑ Les activités de recrutement de nouveaux membres ont été couronnées de succès.
- ❑ Plusieurs Trainees et Young Talents (YT CFF) ont été recrutés.

Recrutement de nouveaux membres

Recrutement par les membres

Encouragée par l'augmentation réjouissante du nombre de nouvelles adhésions en début d'année, l'ACTP s'est fixé comme objectif de continuer à élargir le cercle de ses membres en 2024. Une chose est sûre : plus nous serons nombreux, plus nous aurons d'influence en tant que partenaire social et mieux nous pourrions représenter les intérêts de nos membres.



C'est pourquoi, nous avons mené à deux reprises en 2024 une campagne de parrainage intitulée « Les membres recrutent des membres ! », la première fois au printemps et la seconde à l'automne, au moment de l'envoi des nouvelles cartes de membres.

Dans le cadre de cette campagne, la personne qui recrute reçoit une prime pour chaque nouveau membre recruté et le nouveau membre bénéficie des nombreux avantages d'une adhésion à l'ACTP. Il s'agit, en d'autres termes, d'une situation « gagnant-gagnant » pour tout le monde !

Afin de faciliter le recrutement, nous mettons à disposition des fiches d'information et des vidéos sur notre site Internet.

En plus des deux campagnes susmentionnées, nous avons poursuivi le recrutement en présentiel en 2024. Au sein du groupe cible entrant en ligne de compte pour une adhésion à l'association, on note un retour au travail sur place au détriment du télétravail.

Accueil des nouvelles recrues des CFF



En 2024, nous avons de nouveau envoyé un e-mail de bienvenue à toutes les nouvelles recrues des CFF pour leur vanter les services de l'ACTP. Les CFF et les associations s'étaient en effet engagés à dire un mot sur les associa-

tions du personnel lors des journées d'insertion professionnelle des CFF et à relever les adresses e-mail des personnes qui souhaitent en savoir plus pour les transmettre régulièrement aux associations.

En 2024, nous avons enregistré une légère hausse du nombre de nos membres travaillant chez BLS SA et BLS Netz AG à la suite d'actions de promotion directes le matin. Mais il ne s'agit que d'une petite victoire qui doit en appeler d'autres en 2025. Nous entendons en effet continuer à augmenter notre effectif auprès du BLS et du SOB.

Newsletters et courriels

En 2024, l'ACTP a de nouveau misé davantage sur les newsletters et les e-mails personnels. Au total, nous avons envoyé **31** newsletters et **46** informations d'actualité.

Pour la première fois, des informations spécifiques à un groupe cible ont été transmises directement aux personnes susceptibles d'être intéressées, lesquelles se sont vues, dans le même temps, présenter les avantages d'une adhésion.



LinkedIn



LinkedIn est un vaste réseau professionnel proposant un contenu principalement axé sur le développement de carrières. Sur cette plate-forme se croisent avant tout des cadres supérieurs, des professionnels et des spécialistes, soit précisément le profil de nos membres.

Vous êtes nombreuses et nombreux à vous informer régulièrement sur ce réseau. L'ACTP se de-

vait donc aussi d'y être représentée.

Fin 2024, notre canal LinkedIn comptait **808** followers actifs, contre 283 en 2023.

Coopération avec le TraineeAlumniClub (TAC) des CFF

En 2024, la coopération avec le TraineeAlumniClub (TAC) des CFF a été reconduite en vue d'attirer plus particulièrement le groupe cible « Nouvelles recrues jeunes et bien formées » à l'ACTP et d'en élargir considérablement la portée.

03 Réseau et manifestations

Nos diverses manifestations de réseautage ont de nouveau eu lieu sur place, contrairement aux années précédentes placées sous le signe du coronavirus. Cette fois encore, nous avons pu compter sur la participation d'intervenant·e·s de renom à nos deux manifestations nationales ainsi qu'à la manifestation AD organisée dans le sillage de l'Assemblée ordinaire des délégués. La rencontre des retraité·e·s, toujours très appréciée, a également eu lieu. Les groupes régionaux ont par ailleurs organisé diverses rencontres couronnées de succès.

Voici un bref aperçu des manifestations de 2024 :

- ❑ **manifestation CH-1 2024** du 18 avril 2024 : « Stratégie et perspectives pour le trafic marchandises des CFF » avec **Alexander Muhm**, membre de la Direction du groupe, responsable CFF Cargo. Le résumé de l'intervention est disponible [ici](#).
- ❑ **manifestation AD 2024** du 23 mai 2024, organisée dans le sillage de l'Assemblée des délégués : « Trafic grandes lignes@BLS » avec **Oliver Specker**, responsable Trafic grandes lignes BLS SA. Cette manifestation a été très suivie.
- ❑ **manifestation CH-2 2024** du 13 novembre 2024 : « Stratégie CFF Infrastructure pour maîtriser la croissance du trafic ferroviaire » avec **Peter Kummer**, responsable CFF Infrastructure et membre de la Direction du groupe. Des informations complémentaires sur cette manifestation sont disponibles [sur notre site Internet](#).



- ❑ **12^e rencontre des retraité·e·s** du 16 septembre 2024 : cette manifestation a également été très suivie. Nous nous sommes retrouvés au Schluchsee et avons visité la brasserie Rothaus en Forêt-Noire.

Un grand nombre de rendez-vous de midi et de manifestations régionales ont également eu lieu en 2024.

Des informations détaillées sont disponibles [sur notre site Internet](#).

04 Prestations pour les membres

La coopération avec Employés Suisse, qui assure une partie des prestations dont bénéficient les membres, a de nouveau été très satisfaisante.

Prestations pour les membres de l'ACTP

- ❑ Conseil et assistance juridique gratuits sur toutes les questions relevant du droit du travail
- ❑ Conseil juridique gratuit sur toutes les questions relatives aux assurances sociales
- ❑ Protection juridique circulation et privée à prix réduit pour toute la famille (à souscrire à part)
- ❑ Offres de réduction valables auprès de caisses maladie et de compagnies d'assurances
- ❑ Offres de réduction applicables aux produits bancaires
- ❑ Réductions sur l'achat de magazines
- ❑ Réduction à l'achat de véhicules Volvo, Ford et Audi

Notre offre de prestations actuelle est présentée sur notre site Internet à l'adresse <https://kvoev-actp.ch/fr/prestations/>.

05 Partenariat social

CFF/CFF Cargo : prolongation des conventions collectives de travail jusqu'à la fin 2028

Les conventions collectives de travail existantes (CCT) des CFF et de CFF Cargo sont prolongées jusqu'à la fin 2028.

En prolongeant les CCT jusqu'à la fin 2028, les CFF continuent d'offrir à leur personnel des conditions d'emploi intéressantes et compétitives, ce qui répond à un souhait majeur des CFF et de la communauté de négociation. Vu la situation complexe sur le marché du travail et les défis financiers actuels, les CFF et la communauté de négociation reprendront les négociations début 2025. Il s'agira notamment de poursuivre le développement des réglementations sectorielles de la durée du travail (BAR).

SBB Cargo International SA : introduction de nouveaux modèles d'avenir avec le concours de l'ACTP

Dans le cadre des négociations concernant la CCT, l'ACTP avait exigé l'introduction de modèles d'avenir pour la durée de la vie active. Les négociations ont abouti au bout de plusieurs cycles et l'introduction de nouveaux modèles au 1^{er} janvier 2024 a été décidée.



Pour les partenaires sociaux, les objectifs du « modèle d'avenir 62 plus » et du « compte de durée de la vie active » chez SBB Cargo International SA sont les suivants :

- ❑ meilleure conciliation du travail, de la vie de famille et des loisirs ;
- ❑ protection de la santé du personnel ;
- ❑ amélioration de la situation financière après un départ à la retraite anticipé ou une retraite partielle ;
- ❑ amélioration de la situation financière après le départ ordinaire à la retraite.

CFF SA/CFF Cargo SA : Conclusion des négociations salariales 2024 avec CONTRATS CO

- ❑ HE1 : mise à disposition de 0,5 % de la masse salariale CO pour des mesures salariales générales.
- ❑ HE2 : mise à disposition de 0,8 % de la masse salariale CO pour des mesures salariales générales et de 0,7 % pour des mesures salariales individuelles.

CONTRATS Conventions collectives de travail CCT

Les CFF ont convenu avec la communauté de négociation des mesures salariales suivantes pour 2025, lesquelles s'appliquent aux collaboratrices et collaborateurs de CFF SA et de CFF Cargo SA, signataires de la CCT.

- ❑ Les parties ont convenu de consacrer 1,5 % de la masse salariale à des mesures salariales durables :
 - ❑ 0,8 % à des mesures salariales générales visant à compenser le renchérissement,
 - ❑ 0,7 % à des mesures salariales individuelles visant à faire évoluer les salaires conformément au système salarial.
- ❑ De plus, une prime unique de 500 francs, ou 250 francs pour les personnes travaillant à moins de 50 %, est versée à l'ensemble du personnel en janvier 2025.

Au total, les mesures salariales, y compris les primes uniques, représentent 2 % de la masse salariale pour l'année 2025.

Autres accords sur les salaires

SBB Cargo International SA

Augmentation générale des salaires

- ❑ L'entreprise et ses partenaires sociaux ont convenu de consacrer 0,8 % de la masse salariale à une augmentation générale des salaires pour l'ensemble du personnel soumis à la CCT.
- ❑ En plus, le versement d'une prime unique de 800 francs est prévu en décembre 2024 pour le personnel soumis à la CCT en fonction du taux d'occupation.

Augmentation de salaire individuelle

Le système salarial ne prévoit aucune autre augmentation de salaire individuelle en 2025. Déjà connues, les conséquences financières de la modification des profils métiers et de l'acquisition de nouvelles compétences ont été budgétées et n'ont pas fait partie des négociations.

login

Les salaires augmenteront au total de 1,5 % au 1^{er} mai 2025. Cette hausse comprend une revalorisation générale des salaires de 0,9 % et des augmentations individuelles de 0,6 %.

- ❑ Le seuil supérieur des plages salariales sera relevé de 0,9 %.
- ❑ Primes individuelles liées à la prestation : login réserve 0,5 % de la masse salariale au versement de primes individuelles liées à la prestation.
Les primes individuelles liées à la prestation seront versées en mai 2025.

BLS SA

Évolutions importantes au 1^{er} avril 2025 :

- ❑ augmentation générale des salaires de 0,8 % ;
- ❑ augmentation individuelle des salaires de 0,9 % dans le cadre du système salarial ;
- ❑ indemnités de 0,2 % (indemnisation pour circonstances particulières) ;
- ❑ prime unique de CHF 300.–, soit l'équivalent de 0,3 % du salaire. Le versement a lieu en décembre 2024.

Les allocations pour charge d'assistance sont par ailleurs modifiées. Le BLS met en œuvre une nouvelle réglementation, ce qui lui permet de prendre en compte en conséquence l'ayant droit non prioritaire. Environ 1000 collaboratrices et collaborateurs pourront profiter de cette adaptation de la réglementation.

Dans le domaine des cadres et spécialistes, les plages salariales sont relevées de 0,8 % et 1,7 % de la masse salariale est mise à la disposition des responsables hiérarchiques pour récompenser cette catégorie de personnel.

SOB AG

L'augmentation globale de 1,4 % de la masse salariale se compose de plusieurs éléments :

- ❑ 0,14 % pour les augmentations de salaire extraordinaires et structurelles ;
- ❑ 0,98 % en application du système salarial ;
- ❑ 0,28 % pour garantir le pouvoir d'achat.

Par ailleurs, le SOB indique une nouvelle augmentation de 0,4 % de la masse salariale concernant les allocations pour le travail de nuit et du dimanche.

Comparaison avec le personnel de la Confédération

L'automne salarial pour l'administration fédérale et le domaine des EPF se termine sur une déception, même si la situation aurait pu être pire : le Parlement limite les mesures salariales à 1 %. Le personnel de la Confédération et du domaine des EPF n'obtient donc pas la compensation complète du renchérissement.

06 Caisse de pensions CFF

Rémunération des intérêts 2024 / versement supplémentaire unique pour les retraites

Les résultats des placements ont été positifs en 2024. Il en résulte une évolution satisfaisante des indicateurs financiers de la Caisse de pensions CFF (CP CFF).

Le conseil de fondation de la CP CFF a décidé de partager ce succès avec les assurés actifs et les personnes à la retraite.

Assurés actifs

Les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés à 4,5 % en 2024. Cette rémunération est supérieure de 3,25 % au taux de rémunération minimal légal de 1,25 % fixé par le Conseil fédéral. Les flux de capitaux en 2025 (prestations de sortie, départs à la retraite en cours d'année, etc.) seront rémunérés à un taux de 1,25 %.

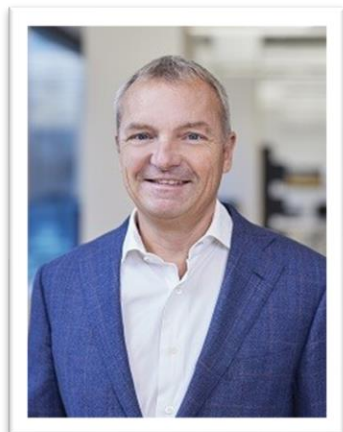
Versement supplémentaire unique lié au renchérissement pour les retraité·e·s

Les retraité·e·s ont perçu pour l'année 2024 un versement supplémentaire unique lié au renchérissement¹. Ce supplément a été versé en janvier 2025 en même temps que la pension mensuelle ordinaire. Son montant correspond pour chaque retraité·e à un pourcentage individuel de la pension mensuelle ordinaire. Celui-ci tenait compte des différents taux de conversion au moment du départ à la retraite. Par exemple, le taux de conversion est plus faible pour les personnes ayant pris leur retraite en 2024 que pour celles l'ayant prise en 2014. C'est pourquoi les retraité·e·s de 2024 ont bénéficié d'un versement supplémentaire plus élevé par rapport à la rente mensuelle que les personnes parties à la retraite dix ans auparavant. Conformément au règlement sur la rémunération des avoirs de vieillesse et l'adaptation des pensions en cours, la CP CFF peut accorder ces versements supplémentaires uniques seulement en cas de situation financière favorable.

¹ Exception : rentes pour enfants et retraité·e·s bénéficiant d'une pension d'invalidité temporaire

07 Changements

Changement au sein du Conseil d'administration de CFF SA



Lors de sa séance du 21 août 2024, le Conseil fédéral a approuvé la nomination d'**André Wyss** au Conseil d'administration des CFF. Monsieur Wyss sera élu au Conseil d'administration lors de l'assemblée générale d'avril 2025 et il succédera à **Monica Ribar** en 2026 à la présidence dudit conseil.

Né en 1967 et d'origine suisse, André Wyss vit à Bottmingen (BL). Depuis 2018, il est CEO d'Implenia, entreprise suisse active sur le plan international et leader de la prestation de services dans les domaines de la construction et de l'immobilier. De plus, Monsieur Wyss est membre du conseil d'administration d'Ina Invest AG ainsi que du conseil des associés de E. Merck KG.

Après un apprentissage d'opérateur en chimie, André Wyss a étudié l'économie à la Haute école de gestion de Zurich et s'est perfectionné à la Harvard Business School. Avant d'intégrer Implenia, il était membre de la direction du groupe Novartis. Monsieur Wyss a une connaissance approfondie du contexte politique et économique suisse et remplit ainsi toutes les conditions pour sa nouvelle fonction aux CFF.

Procédure de nomination et succession

L'assemblée générale nomme les membres du Conseil d'administration de CFF SA ainsi que son président pour une durée de deux ans. En tant qu'actionnaire unique des CFF, la Confédération exerce les droits dévolus à l'assemblée générale. **Véronique Gigon**, membre du Conseil d'administration, rendra son mandat lors de l'assemblée générale de 2025. De son côté, **Monika Ribar**, présidente du Conseil d'administration, quittera ses fonctions lors de l'assemblée générale de 2026, car son mandat aura atteint la durée maximale autorisée de douze ans. Afin d'assurer la succession de Monika Ribar sans interruption, la Confédération a lancé le processus de recrutement suffisamment tôt, à l'issue duquel André Wyss s'est avéré être la personne appropriée pour occuper ce poste.

Armin Weber désigné CEO du Südostbahn (SOB)

Le conseil d'administration de Südostbahn AG (SOB) a désigné Armin Weber pour assumer la fonction de CEO. Âgé de 49 ans, Armin Weber est actuellement à la tête du trafic grandes lignes des CFF et membre de la direction Marché Voyageurs.



Armin Weber deviendra le nouveau CEO du SOB le 1^{er} mars 2025, succédant ainsi à Thomas Küchler qui part à la retraite. L'ACTP le félicite pour son élection et est convaincue, avec Benedikt Würth, président du conseil d'administration du SOB, que le positionnement du SOB en tant qu'entreprise ferroviaire innovante et orientée vers la clientèle sera encore renforcé avec Armin Weber.

La Police des transports CFF introduit les bodycams



Depuis septembre 2024, la Police des transports CFF utilise des bodycams dans toute la Suisse. Les bodycams doivent permettre de désamorcer les conflits et contribuer à la sécurité de la clientèle et du personnel des transports publics. La Police des transports intervient avec plus de 200 policières et policiers dans toute la Suisse, sur les sites des transports publics et dans les trains.

En outre, elle assure chaque année la sécurité et l'ordre aux abords des voies ferrées lors de plus de 500 grandes manifestations et événements sportifs (état en 2023). La sécurité de la clientèle et du personnel est la priorité absolue des CFF. Des enquêtes régulières sur la satisfaction de la clientèle montrent que le sentiment de sécurité est plus élevé dans le contexte ferroviaire que dans le reste de l'espace public.

La situation générale en matière de sécurité dans les trains et les gares est stable dans toute la Suisse. Les évolutions sociales ne s'arrêtent toutefois pas aux gares et aux trains. Pour accroître davantage la sécurité de la clientèle, les agentes et les agents de la Police des transports portent des bodycams depuis septembre 2024. Chaque patrouille en est équipée d'au moins une. L'acquisition porte sur 100 appareils au total.

Utilisation des bodycams

L'utilisation de cette technologie est un pas important vers la modernisation de l'équipement des policières et policiers dans leur service quotidien de présence et d'intervention. Les bodycams servent à dissuader les responsables potentiels de violences, à désamorcer les conflits et, si nécessaire, à effectuer des enregistrements pour conserver des preuves. La bodycam n'enregistre pas en continu, mais est déclenchée en fonction de l'intervention par les agentes et

les agents de la Police des transports, ce qui est clairement identifiable pour l'autre personne. Les policières et policiers annoncent à chaque fois oralement l'activation de la bodycam, si la situation le permet. En cas d'activation, les trois LED frontales clignotent en rouge et un signal sonore retentit. La personne faisant l'objet du contrôle peut aussi demander l'activation de la bodycam.

07 Remerciements

En ma qualité de Président, je tiens à adresser ici mes sincères remerciements aux membres du Comité central, aux délégués élus par les groupes régionaux, aux collaboratrices et collaborateurs d'Employés Suisse, ainsi qu'aux représentantes et représentants de l'ACTP dans les différents comités pour leur remarquable engagement, le travail accompli et l'excellente collaboration.

Je tiens également à remercier nos membres qui font la promotion des services de l'association et présentent les avantages d'une adhésion aux nouveaux membres potentiels. Continuez sur cette voie, la force de l'ACTP dépend de son nombre de membres !



Markus Spühler
Président
de l'Association des cadres des transports publics ACTP

markus.spuehler@kvoev-actp.ch